

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE HURTIGHEIM



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 29 AVRIL 2025

Date de la convocation : 24 avril 2025

Membres présents : M. RUCH Jean-Jacques, M. GRIMM Claude, Mme PIECKO Suzy, Mme BALTZER Martine, M. HAESSLER Robert, Mme HOFFMANN Anne-Marie, M. JUNG Guillaume, Mme KRACK Agnès, M LITT Thomas, Mme ROCHELET Vanessa, M. SCHREINER Christian, M. WAGNER Christian.

Membres excusés : Mme Alexia JUNG, M. Jean RUCH, M. Laurent SCHILIS

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Agnès KRACK secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le texte du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

3. DECISIONS DU MAIRE

Le Maire informe qu'une décision de renoncer au droit de préemption urbain a été prise le 24 avril 2025, concernant la vente d'une maison individuelle avec son terrain de 3 ares et 99 centiares, au prix de 370 000 €, frais d'acte en sus.

4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTÉE DE LA RUE PRINCIPALE (DELIBERATION N°11/2025)

Le conseil municipal,
Réuni en séance ordinaire le 29 avril 2025,

Vu :

- Le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;
- L'avis d'appel à concurrence publié le 6 mars 2025 dans les DNA, relatif au réaménagement de la voirie et des réseaux secs de la rue principale à HURTIGHEIM,

Considérant :

- Le marché public de travaux relatif au réaménagement de la rue Principale,
- Le nombre de 5 offres reçues pour le lot 1 (voirie) émanant de :

- Entreprise EUROVIA (Rosheim)
 - Entreprise LINGENHELD (Oberschaeffolsheim)
 - Entreprise COLAS (Ostwald)
 - Entreprise JEAN LEFEBVRE (Schweighouse sur Moder)
 - Entreprise DIEBOLT TP (Marmoutier)
- Le nombre de 3 offres reçues pour le lot 2 (réseaux secs) émanant de :
 - Entreprise SOGECA (Herrlisheim)
 - Entreprise S2EI (Niederhausbergen)
 - Entreprise SOBECA (Hochfelden)
 - L'analyse des candidatures et l'examen des offres, en date du 14 avril 2025 qui a permis de réaliser un classement des offres et de permettre l'attribution des marchés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché comme suit pour les lot 1 et 2 :

Article 1 : Il est proposé l'attribution des marchés, suivant les critères d'attribution communs à tous les lots et prévus dans le Règlement de Consultation : Le prix (40 %), et la valeur technique et ses sous-critères (60 %).

Au vu du rapport d'analyse des offres, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les lots aux soumissionnaires suivants :

- **Lot n° 1 :** Attribué à l'entreprise **LINGENHELD (Oberschaeffolsheim)** pour un montant de **359 966,90 € HT**.
- **Lot n° 2 :** Attribué à **S2I (Niederhausbergen)** pour un montant de **121 064 € HT**.

Article 2 : A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés publics et à accomplir les formalités post attribution.

Article 3 : La présente délibération fera l'objet d'un affichage conformément aux dispositions légales en vigueur et sera transmise à la Préfecture au titre du contrôle de légalité.

5. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA CEA POUR L'AMENAGEMENT ROUTIER DE LA RUE PRINCIPALE (DELIBERATION N°12/2025)

Vu l'avant-projet de réaménagement de la rue Principale (RD 341) établi par le Bureau d'Etudes SODEREF en juin 2024, et validé par voie de délibération en date du 9 juillet 2024,

Vu le marché public à procédure adaptée attribué à la société LINGENHELD pour l'aménagement routier et de la rue Principale pour un montant de **359 966,90 € HT**,

Vu l'ensemble des frais annexes fixés à **39 870 €** pour cet aménagement,

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la répartition financière suivante avec la CeA pour le chantier de la rue Principale :

- **67,84 %** Commune d'HURTIGHEIM
- **32,16%** Collectivité Européenne d'Alsace

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la répartition financière proposée et autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CeA pour ce chantier.

6. POINTS DIVERS

- **Absence enseignant CM2 :** Le Maire informe les conseillers de l'absence d'un enseignant de CM2 jusqu'aux vacances d'été. Il évoque les difficultés rencontrées par le rectorat pour assurer son remplacement et les manifestations d'inquiétude des familles. Face à cette situation d'urgence, où la grogne des parents d'élève n'a pas tardé à se faire entendre, une solution a été trouvée grâce au bonvouloir de Mme Caroline ELBEL, une enseignante du RPI partie en retraite en 2024, qui a accepté à titre exceptionnel, d'assurer ce remplacement jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'ensemble du conseil municipal remercie l'enseignante pour le service rendu.
- **Ecole maternelle :** Le Maire annonce le départ en congé de maternité de l'une des 4 ATSEM à la fin de l'année scolaire. Le remplacement devra être prévu à compter du 1^{er} septembre 2025 et pour une durée minimum de 6 mois, puisque le congé de maternité est destiné à durer au moins 26 semaines. Un recrutement doit donc se faire avant la prochaine rentrée pour assurer son remplacement. Un avenant au contrat de nettoyage de l'école maternelle est également en cours de préparation pour décharger l'ATSEM d'une partie de ses tâches ménagères, il appartiendra au SIVOM de le valider.
- **Chantier SDEA rue Principale :** Le Maire rappelle les dates du chantier de réfection du réseau d'eau potable qui démarrera finalement le lundi 12 mai, et devrait se terminer 10 semaines plus tard soit à la mi-juillet.

Clôture de la séance à 21h10.